

À REMPLIR PAR LE STAGIAIRE

1 Votre situation à l'entrée du stage

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT VOTRE NIVEAU DE FORMATION (cochez les cases qui correspondent à votre situation) :

Votre dernière classe suivie :

- Primaire, 6^e, 5^e, 4^e, CPA, CPPN ou CLIPA
- 3^e ou première année de CAP ou BEP
- 2^{de}, 1^{ère} de l'enseignement général ou 2^e année de CAP ou BEP
- Terminale
- 1^{ère} ou 2^e année de DEUG, DUT, BTS, école des formations sanitaires et sociales.
- Classes de 2^e ou 3^e cycle de l'enseignement supérieur

Votre diplôme le plus élevé obtenu :

- Aucun diplôme
- Certificat d'étude primaire (CEP)
- Brevet des collèges (BEPC)
- CAP ou BEP
- Baccalauréat général, technologique ou professionnel
- DEUG, DUT, BTS, ou autre diplôme de niveau Bac +2
- Diplôme de niveau Bac +3 ou plus

VOUS ÊTES BÉNÉFICIAIRE DU RSA oui non *si oui, à quel titre :* à titre d'allocataire à titre d'ayant-droit

VOUS AVEZ UN EMPLOI SALARIÉ non oui, à temps plein oui, à temps partiel Nombre d'heures hebdomadaires :

VOUS ÊTES SANS EMPLOI

- Inscrit à Pôle emploi oui depuis le : non

Si oui, depuis combien de temps en continu :

- moins de 6 mois 6 à 11 mois 12 à 23 mois 24 mois et plus

Situation auprès de Pôle emploi

- Vous avez un dossier de demande d'indemnisation en cours auprès de Pôle emploi oui non
- **[ou]** Vous n'êtes plus indemnisé(e) par Pôle emploi depuis la date du :
Vous avez fait l'objet d'une notification de rejet d'indemnisation par Pôle emploi à la date du :
- Vous êtes indemnisé(e) par Pôle emploi au titre de : l'allocation d'aide au retour à l'emploi
 l'allocation de fin de formation
 l'allocation de solidarité spécifique
- Vous n'avez jamais travaillé dans ce cas, reportez-vous directement p.3

2 Activités antérieures

- Vous avez exercé une activité salariée pendant une durée inférieure à 6 mois
- Vous avez exercé une activité salariée pendant 6 mois au cours d'une période de 12 mois ou pendant 12 mois au cours d'une période de 24 mois
- Vous effectuez un stage d'une durée supérieure à un an et vous avez exercé une activité professionnelle durant trois ans ou plus
- Vous êtes un ancien agent du secteur public et vous avez exercé une activité salariée pendant 6 mois au cours d'une période de 12 mois ou pendant 12 mois au cours d'une période de 24 mois

A COMPLÉTER UNIQUEMENT SI VOUS ÊTES TRAVAILLEUR HANDICAPÉ :

VOTRE PARCOURS PROFESSIONNEL EN FRANCE ET/OU À L'ÉTRANGER

- Indiquer ci-dessous en partant de la plus récente, vos activités professionnelles salariées, non salariées, de formation ou de chômage précédent l'entrée en stage :

PÉRIODE		VOTRE ACTIVITÉ	NOM DE VOTRE EMPLOYEUR (ou centre de formation / porteur de projet)	ADRESSE DE VOTRE EMPLOYEUR (ou centre de formation / porteur de projet)
du	au			

À REMPLIR PAR LE STAGIAIRE

Rubriques 3, 4, 5, 6 : à ne remplir que si vous êtes concerné(e).

3 Vous êtes à la recherche d'un emploi et appartenez à l'une de ces catégories

- Vous êtes parent d'au moins trois enfants
- Vous êtes veuf(ve), divorcé(e), séparé(e) judiciairement depuis moins de trois ans
- Vous êtes veuf(ve), divorcé(e), séparé(e), abandonné(e), célibataire et vous assumez seul(e) la charge d'au moins un enfant résidant en France
- Vous êtes une femme seule enceinte

4 Vous êtes travailleur non salarié

- agriculteur
- artisans
- profession libérale
- marin-pêcheur
- autre (précisez)

5 Vous êtes travailleur handicapé

- oui
- non

- Vous percevez durant le stage des indemnités journalières pour maladie versées par la CPAM
- Vous avez été victime d'un accident du travail (autre qu'un accident de trajet, ou d'une maladie professionnelle) et votre contrat de travail est suspendu

6 Autre situation

- Vous bénéficiez de l'aide aux agriculteurs en difficulté
- Vous êtes demandeur d'asile de plus de 6 mois ou réfugié ou bénéficiaire d'une protection subsidiaire
- Vous êtes dans une autre situation (précisez) :

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je déclare sur l'honneur que :

- Les renseignements fournis à l'appui de la présente demande sont sincères et véritables. Par ailleurs, je suis informé(e) des dispositions de l'article 441-7 du code pénal qui prévoit « [...] qu'est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait : 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; 2° De falsifier une attestation ou un certificat originaiement sincère ; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui ».
- J'ai été averti(e) que je devrai rembourser tout ou partie des sommes perçues en cas d'abandon de la formation sans motif légitime ou en cas d'exclusion pour faute lourde.
- Je n'ai pas déposé de demande de rémunération pour ce stage auprès d'un autre organisme payeur ou auprès de Pôle emploi, je renonce le cas échéant, à solliciter de l'allocation d'aide au retour à l'emploi - formation.

- J'ai effectué un stage de formation rémunéré par : l'Etat un Conseil régional
 Pôle emploi l'Agence de services et de paiement
 Autres (Docaposte...)

du au au centre de
ayant pour objet

Fait le

20

Signature du stagiaire

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à cette demande. Elle vous donne droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant. Ce traitement de données à caractère personnel est effectué par l'organisme ou l'institution qui finance votre action afin de permettre le versement, le suivi et le contrôle de votre rémunération. Il répond à une mission d'intérêt public. Toutes les informations demandées sont obligatoires pour le versement de la rémunération. Conformément au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données vous concernant ainsi que de limitation du traitement. En cas d'opposition au traitement, votre rémunération ne sera plus versée. Pour plus d'informations sur le traitement de vos données et sur vos droits, veuillez consulter la mention jointe.

RÉSERVÉ AU CENTRE DE FORMATION OU PORTEUR DE PROJET
visé par l'arrêté mentionné par l'article 270 de la Loi de finances 2021

Agrément Etat Agrément Conseil Régional Autre

N° d'agrément ou de convention :

Intitulé du stage ou cycle

(doit correspondre à celui qui a fait l'objet de l'agrément de rémunération)

Spécialité de la formation (NSF) spécialité code fonction

Nomenclature consultable à l'adresse suivante : <https://formacode.centre-inffo.fr/-consultation-.html>

Adresse électronique du centre

Code postal et commune du lieu de formation

Date d'ouverture Date de fin prévue

Stagiaire entré le Date de sortie prévue

Objectif du stage : reportez-vous à la notice explicative (cochez la case concernée)

Durée totale du stage
pour le stagiaire (en heures)
dont en entreprise
Durée hebdomadaire
(en heures)

- certification
- professionnalisation
- préparation à la qualification
- remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, initiation
- (re) mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel
- perfectionnement / élargissement des compétences
- création d'entreprise
- situations visées par l'arrêté prévu par l'article 270 de la LFI 2021

Si le stage vise une certification ou une professionnalisation, niveau de la qualification préparée

- niveau CAP - BEP (niveau 3)
- niveau Baccalauréat (niveau 4)
- niveau DEUG, DUT, BTS (niveau 5)
- niveau licence et supérieur (niveau 6)

Le directeur du centre certifie que cette demande est comprise dans les limites de l'effectif agréé au titre de la rémunération et que les mentions portées par son établissement sur le présent imprimé sont exactes.

Fait le

20

Signature du directeur du centre de formation
ou de la personne dûment habilitée

CACHET DU CENTRE OU PORTEUR
visé par l'arrêté mentionné par l'article 270 de la Loi de finances 2021

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Accord Décision de rémunération n°

à compter du Montant € base mensuelle visa

à compter du Montant € base horaire

Indemnité transport-hébergement : €

Codification

Rejet (motif à notifier)

NOTICE EXPLICATIVE À L'ATTENTION DU STAGIAIRE

1. Cochez les cases correspondant à votre situation

2. Remettez à votre centre de formation le présent formulaire accompagné des pièces justificatives suivantes :

• ÉTAT CIVIL

Si vous êtes de nationalité française :

- Copie de votre carte nationale d'identité en cours de validité
- Ou copie de votre passeport en cours de validité
- Ou à défaut un certificat de nationalité

Si vous êtes de nationalité étrangère :

- Titre de séjour permettant l'accès aux stages de formation professionnelle (renseignez-vous auprès de votre centre de formation)

Si vous êtes mineur non émancipé :

- Autorisation parentale sur le modèle que vous remettra votre centre de formation

• PAIEMENT

- Relevé d'identité bancaire/IBAN à votre nom

• PARCOURS PROFESSIONNEL

Si vous avez déjà travaillé et vous êtes reconnu travailleur handicapé

- Dernier(s) certificat(s) de travail
- Bulletins de salaires pour 6 ou 12 mois

Si vous avez déjà effectué un stage rémunéré au titre de la 6^e partie du Code du travail

- Décision Etat, Conseil régional, Pôle emploi ou Agence de services et de paiement, Autres

• SITUATION FAMILIALE

Si vous appartenez à l'une des catégories mentionnées au paragraphe « Publics particuliers » : Attestation du prescripteur ou photocopie du livret de famille

- Attestation du prescripteur ou éventuellement copie de l'ordonnance de séparation, du jugement de divorce ou attestation de la CAF (cas des parents isolés)
- Attestation du prescripteur ou éventuellement certificat de grossesse et attestation de la CAF justifiant de votre situation

• SI VOUS ÊTES RECONNNU TRAVAILLEUR HANDICAPÉ

- Attestation du prescripteur ou décision de la CDAPH
- Éventuellement, attestation de la CPAM mentionnant le montant des indemnités journalières que vous percevez durant votre stage
- Dernier(s) certificat(s) de travail et bulletins de paie pour 6 ou 12 mois permettant le calcul de votre rémunération

• PROTECTION SOCIALE

- Copie de votre attestation d'assuré social

• AUTRE SITUATION

- Interrogez votre centre de formation

**POUR TOUTE QUESTION RELATIVE AU TRAITEMENT DE VOTRE DOSSIER,
VOUS DEVEZ VOUS ADRESSER EN PRIORITÉ À VOTRE CENTRE DE FORMATION**

NOTICE EXPLICATIVE À L'ATTENTION DE L'ORGANISME DE FORMATION ou PORTEUR DE PROJET visé par l'arrêté mentionné par l'article 270 de la Loi de finances 2021

(Cf page 4 du formulaire : partie réservée au Centre de formation ou Porteur de projet)

SPÉCIALISATION DE LA FORMATION : la nomenclature des spécialités de formation (NSF) est consultable sur internet :
<https://formacode.centre-inffo.fr/-consultation-.html>

OBJECTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION :

Dans le cadre de cette nomenclature, la notion de formation qualifiante regroupe ces deux dernières notions : formation certifiante ou professionnalisaante.

1. Certification

Cette catégorie comprend l'ensemble des formations sanctionnées par le passage d'une certification (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle). Les certifications regroupent l'ensemble des diplômes généraux de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (diplômes nationaux, diplômes des Universités) ainsi que l'ensemble des certifications professionnelles inscrites au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

2. Professionnalisation

Les objectifs des formations professionnalisantes sont très proches de ceux des formations certifiantes professionnelles, mais elles ne donnent lieu à aucun diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP. Comme les formations certifiantes professionnelles, ces formations visent à enseigner les techniques et connaissances propres à rendre un individu opérationnel dans un métier (ou plus généralement sur un type de poste de travail).

Attention à ne pas confondre avec les formations de perfectionnement, qui visent à approfondir les compétences de publics déjà opérationnels dans un métier ou un poste donné.

3. Préparation à la qualification

Cette catégorie comprend les formations qui préparent à l'entrée dans toute formation qualifiante (i.e. certifiante ou professionnalisaante), quel que soit son niveau. On y inclut bien sûr les formations de pré-qualification pour les jeunes (des Conseils Régionaux) par exemple. Les formations de préparation aux concours sont donc incluses dans cette catégorie.

4. Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, initiation

Il s'agit là de stages de remise à niveau ou d'initiation à des compétences ou techniques transversales à une large gamme de métiers. Il peut s'agir de remise à niveau dans les disciplines générales (français, lutte contre l'illettrisme, mathématiques de base), mais également d'initiation aux langues, d'initiation aux logiciels courants de bureautique (EXCEL, WORD, POWERPOINT et équivalents) ou d'initiation à Internet (messagerie et navigation).

5. (Re)mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel

Cette catégorie rassemble l'ensemble des stages visant à analyser les perspectives d'orientation des stagiaires en tenant compte de leurs motivations, de leurs capacités professionnelles, ainsi que des difficultés sociales qu'ils ont éventuellement rencontrées. Ils peuvent intégrer un travail sur les savoirs de base ou des modules de familiarisation avec le milieu de l'entreprise.

Ces stages ne se confondent pas avec les stages de préparation à la qualification qui s'inscrivent quant à eux dans un métier défini et constituent une étape avant d'entreprendre un stage certifiant ou professionnalisant.

6. Perfectionnement, élargissement des compétences

Les formations de cette catégorie s'adressent à un public de personnes déjà opérationnelles dans leur activité professionnelle occupée ou recherchée, mais qui désirent approfondir leurs compétences ou acquérir des compétences supplémentaires. Ils favorisent l'adaptation des salariés à leur poste de travail, l'évolution ou le maintien dans leur emploi. Dans le cas particulier du perfectionnement, ces formations supposent explicitement des pré-requis (qualification ou expérience professionnelle).

Exemple : Cette catégorie comprend les stages de niveau avancé de langue, de bureautique et d'utilisation des outils Internet. Elle comprend aussi les stages de développement personnel pour les salariés.

7. Crédit d'entreprise

8. Situations visées par l'arrêté prévu par l'article 270 de la Loi de finance 2021

- 1° les parcours au titre des projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projet « Prépa-apprentissage » ;
- 2° les parcours au titre des projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projet « 100% inclusion » ;
- 3° les parcours au titre des projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projet « Insertion professionnelle des réfugiés » ;
- 4° les parcours au titre du dispositif « Prépa-Compétences ».

Les stages ouvrant le bénéfice de l'affiliation à un régime de sécurité sociale aux jeunes de moins de trente ans sont les parcours au titre du dispositif « Promo 16-18 »).

RÈGLE IMPORTANTE DE CODAGE :

Certains stages peuvent cumuler plusieurs objectifs différents : les items 6 et 7 peuvent être compatibles avec les items 1, 2 ou 3. Un stage certifiant peut par exemple relever aussi du perfectionnement. Lorsque ce sera possible, on admettra donc plusieurs codages. Néanmoins, les applications informatiques ne sont pas toujours compatibles avec une double codification. Il est donc nécessaire d'instaurer une priorité de codage.

A ce titre, si un stage répond à plusieurs objectifs, l'item 1, 2 ou 3 sera privilégié.